

Prisons surpeuplées en Île-de-France : ils disent tous « non » aux projets de centres pénitentiaires

Le Parisien, par Gérald Moruzzi, le 20 mars 2023

Face à la surpopulation carcérale, cinq sites franciliens ont été choisis pour accueillir de nouvelles prisons. 4 000 nouvelles places doivent voir le jour, s'intégrant dans un plan plus vaste de création de 15 000 places. À chaque fois, de fortes oppositions se font jour

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/prisons-surpeuplees-en-ile-de-france-ils-disent-tous-non-aux-projets-de-centres-penitentiaires-20-03-2023-YNPFCLSB6NBYNHWY3SX4RBR4JQ.php>

Des détenus parqués jusqu'à quatre par cellule. Pour plusieurs milliers d'entre eux, un matelas posé à même le sol comme seule couche. Une insalubrité bien installée dans les prisons les plus vétustes. Ici et là, des [personnels pénitentiaires](#) confrontés aux tensions, [aux violences](#), voire à des [découvertes macabres](#) derrière les œillets. Les conditions de détention en France sont dénoncées depuis de nombreuses années.

En mai 2020, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avait même [condamné la France pour ses prisons indignes](#), la sommant de prendre des mesures pour mettre un terme à la surpopulation carcérale.

Selon [les chiffres du ministère de la Justice](#) arrêtés au 1er février, la France compte 72 294 détenus pour 60 662 places opérationnelles, le nombre de matelas au sol ayant augmenté de plus de 20 % en un an (2 036 contre 1 691). La densité carcérale atteint 119 % à l'échelle du pays et grimpe jusqu'à 141 % pour les maisons d'arrêt et les quartiers maisons d'arrêt au sein des centres pénitentiaires (qui regroupent plusieurs régimes de détention), qui regroupent plus des deux tiers des détenus (48 979).

Quatre structures livrées en 2023

L'Île-de-France compte de loin le plus grand nombre de détenus. Ils sont 13 381 pour 10 040 places opérationnelles, la densité carcérale avoisinant donc les 133 %. Pour le quartier maison d'arrêt à [Fresnes](#) (Val-de-Marne), le taux d'occupation atteint 147,4 %. Il est de 186,2 % pour la maison d'arrêt de [Meaux-Chauconin](#) (Seine-et-Marne) et de 175,3 % pour celle de [Villepinte](#) (Seine-Saint-Denis).

Si [l'Observatoire international des prisons \(OIP\)](#) pointe que « depuis trente ans, plus de 36 000 places de prison ont été créées sans effet sur la surpopulation », la volonté de construire de nouveaux établissements pénitentiaires ne s'est pas éteinte sous la présidence d'Emmanuel Macron. Annoncé en 2018 et [confirmé en 2021](#), le programme immobilier pénitentiaire visant à créer 15 000 places de prison en plusieurs phases se traduira cette année par la livraison de dix établissements.

Quatre ouvriront en Île-de-France : il s'agit des structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) de [Noisy-le-Grand](#) en Seine-Saint-Denis (120 places), Meaux (180 places) et [Osny](#) dans le Val-d'Oise (180 places), construits pour un public en fin de peine ou en semi-liberté, et de l'ancien centre de jeunes détenus de [la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis](#), transformé en centre de détention d'un peu plus de 400 places.

Une fronde plus complexe que simplement « nimby »

Le programme francilien prévoit aussi la réalisation de cinq projets de centres pénitentiaires, avec pour horizon la création de quelque 4 000 nouvelles places d'ici 2027, les détenus en surnombre étant aujourd'hui plus de 3 300.

Si celui de [Tremblay-en-France](#) (Seine-Saint-Denis, 705 places) est annoncé pour 2026, ceux de [Crisenoy](#) (Seine-et-Marne, 1 000 places), [Bernes-sur-Oise](#) (Val-d'Oise, 600 places), [Noiseau](#) (Val-de-Marne, 800 places) et [Magnanville](#) (Yvelines, 700 places) pourraient ouvrir d'ici à cinq ans. Beaucoup espèrent que tel ne sera pas le cas. Partout où ces hauts murs sécurisés sont annoncés, une opposition souvent vive se fait jour. À l'exemple de Limeil-Brevannes (Val-de-Marne), qui a bataillé et [échappé](#) en 2020 à l'implantation d'une structure d'accompagnement vers la sortie (SAS).

Une fronde bien trop complexe, diverse et ouverte à la discussion pour être simplement qualifiée de « nimby » (« not in my backyard », pour « pas dans mon jardin »). Cet acronyme souvent accusateur glisse dans un même groupe tout riverain qui s'oppose à un projet dit d'intérêt général dans son environnement direct.

Une chose est sûre : chaque acteur a son mot à dire et des arguments à mettre en avant dans ce grand jeu de sept familles que nous vous présentons ici.

L'État en mission pour convaincre

Des manifestations, des rassemblements, des pétitions, la pose de banderoles et de panneaux, des échanges organisés par l'État souvent houleux... Les riverains de sites visés par l'État pour y construire des centres pénitentiaires savent donner de la voix. C'est le cas à Noiseau (Val-de-Marne), où [la concertation préalable au projet vient de prendre fin](#), comme à Bernes-sur-Oise (Val-d'Oise). Une phase qui avait tout du grand oral pour les personnes chargées d'éclairer et d'écouter les populations locales. Représentant la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) ou l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij), elles ont eu bien du mal à convaincre du bien-fondé du choix des sites.

« On est rarement accueillis à bras ouverts », nous confiait voilà quelques semaines l'une de ces personnes, lors d'une visite de terrain à Noiseau, au milieu de terres agricoles. « Ce site répond à tous les critères et coche toutes les cases », assure Cédric Logelin, le porte-parole du ministère de la Justice. Un terrain plat d'au moins 15 ha, des équipements et des services publics essentiels (tribunal, commissariats, hôpitaux et autres centres de santé, etc.) à proximité, une desserte en transports en commun et un réseau routier environnant suffisamment dimensionné... Si les prérequis nécessaires à l'accueil d'une prison sont nombreux, pour beaucoup d'opposants, les choix de sites se heurtent à la réalité du terrain.

Des garants « indépendants et neutres »

À Tremblay-en-France en 2019, à Crisenoy l'an passé, à Bernes-sur-Oise et Noiseau voilà quelques jours... Les projets de construction d'établissements pénitentiaires dans ces communes d'Île-de-France ont tous fait l'objet d'une concertation préalable.

Obligatoire dans le cas d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme, cette phase est accompagnée par un ou deux garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle est censée permettre à toute personne qui le souhaite de s'informer et de s'exprimer sur un projet en gestation, dans les meilleures conditions possibles.

À Noiseau, le duo formé par Dominique Ganiage et Jean-Luc Renaud a ainsi décidé, sous la pression de la foule, le 17 février dernier, de transformer [un temps d'échanges individuels](#) avec l'Apij en une version ramassée de réunion publique. « Nous sommes totalement indépendants vis-à-vis de toutes les parties prenantes, de l'État et des ministères, du maître d'ouvrage, des collectivités locales, du public, etc., mais aussi neutres, précise Jean-Luc Renaud. Les garants n'ont pas d'avis sur les projets, ils ne peuvent pas se prononcer pour ou contre. »

Nourri notamment des quelque [1 300 contributions](#) enregistrées sur le registre dématérialisé ouvert durant six semaines, leur bilan doit être rendu pour la mi-mars. L'Apij aura ensuite deux mois pour rendre le sien. Chacun saura alors si le projet sera ici poursuivi.

Des agriculteurs inquiets

Continuer à pouvoir faire pousser du blé, du colza et des légumineuses, plutôt qu'assister, impuissant, à la construction de hauts murs en béton. Ici et là en Île-de-France, tel est l'espoir qui anime des exploitants agricoles inquiets. De fait, l'essentiel des projets de centres pénitentiaires en gestation dans la région impacterait des terres agricoles.

À Tremblay-en-France, le futur établissement pénitentiaire pensé pour désaturer la maison d'arrêt de Villepinte toute proche va effacer de nombreuses parcelles agricoles. De Crisenoy à Magnanville, une même menace anime les craintes locales.

À Noiseau, les deux derniers exploitants de la commune ont peur de perdre [une partie de leur moyen de subsistance](#) à cause de la prison projetée sur 15 ha de leurs parcelles. « Ils veulent prendre nos meilleures terres en plus, tonne Frédéric Naudier, 60 ans, qui balaie

toute idée de compensation. Je ne veux pas de fric, je ne suis pas un chasseur de primes. Je veux continuer à cultiver mes terres et les transmettre à mon fils. »

Avec la prison, Jacques Fauvarque pourrait perdre un quart des 34 ha qu'il cultive. « J'ai fait des propositions de terrain, mais je pense qu'ils ne vont pas les étudier », avance-t-il. L'Apij lui répond qu'elle le fera. Quoi qu'il en soit, ces agriculteurs ont sollicité l'aide d'un avocat.

Des défenseurs de l'environnement attentifs

Des nuisances sonores et lumineuses, une artificialisation des terres favorisant ruissellements voire inondations, des équilibres écologiques chamboulés... Les mêmes mots reviennent chez bon nombre d'opposants aux projets de prisons en Île-de-France. Du côté de Crisenoy, [l'association pour la préservation des terres agricoles, de l'environnement et du cadre de vie \(APTAECV\)](#) s'active depuis plus d'un an pour informer et mobiliser la population dans ce secteur encore très vert.

De l'autre côté de l'Île-de-France, le Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (Roso) est aussi sur le pont, échangeant avec les porteurs du projet de prison annoncé sur un terrain appartenant à l'État, à l'extrémité nord du territoire de [Bernes-sur-Oise](#), à la limite de l'Oise. Son président, Didier Malé, s'interroge sur l'impact paysager d'une telle structure.

« Nous préparons une étude sur le sujet », confie-t-il. La proximité d'une prison avec l'aérodrome de Persan-Beaumont constitue une autre source d'inquiétude. Elle pourrait obliger les pilotes à modifier leurs trajectoires de vol. « On subit déjà des nuisances et les réponses sur ce sujet restent évasives », regrette-t-il.

Des collectifs d'habitants au combat

Au sein d'un groupe Facebook, d'un collectif citoyen ou d'une association, beaucoup de riverains de potentiels centres pénitentiaires unissent leurs forces pour se faire entendre. L'association « Tous mobilisés contre [une prison à Magnanville](#) » n'est pas restée les mains dans les poches : « On a fait beaucoup de littérature depuis l'annonce du projet de prison en septembre 2021 », confie Patrick Magny, dont l'association a produit des dizaines et des dizaines de pages d'argumentaires.

Pas opposé à la construction d'une nouvelle prison dans les Yvelines, il est contre un centre pénitentiaire à l'endroit prévu par l'Apij. « Au total, 21 propositions de terrains alternatifs ont été faites, elles ont toutes été retoquées », regrette celui qui souhaite mener « un vrai travail avec l'Apij, qui, pour l'heure, ne donne que des bribes d'infos. » Cette association a elle aussi consulté plusieurs cabinets d'avocats « pour être prêts à avancer ».

Une concorde aléatoire chez les élus

D'un projet francilien de centre pénitentiaire à un autre, le monde politique est appelé à se prononcer. « Ici, ça s'agite un peu parmi les élus, mais il y a une certaine concorde pour que le projet se fasse bien à Bernes-sur-Oise », analyse Didier Malé. « Il y a des élus qui ne jouent

pas leur rôle », estime de son côté Patrick Magny, à Magnanville. La perspective de voir une prison construite sur des terres agricoles à Noiseau provoque à l'inverse une opposition large et transpartisane, réunissant élus locaux, parlementaires et tant le département du Val-de-Marne que [le conseil régional d'Île-de-France](#).

Hervé Jeannin, le maire (SE) de Crisenoy, aurait aimé pouvoir compter sur un même appui massif contre le projet d'établissement pénitentiaire de 1 000 places, qui inquiète dans cette commune de 652 âmes. « Nous avons le soutien d'un député, d'un sénateur et celui de communes du secteur, mais pas celui du président de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, glisse l' élu. On veut nous faire avaler à la fois une ZAC logistique massive et cette prison, sur un même terrain. On ne peut pas l'accepter ! »

Panique dans l'immobilier ?

Les projets de prisons ont-ils une incidence négative sur l'immobilier partout où ils émergent ? « Aucune étude ne le démontre de manière fiable », déclare Cédric Logelin, pour le ministère de la Justice. Sur le terrain, certains témoignent en tout cas de changements notables : « Des notaires nous disent perdre des ventes à cause du projet de prison et on a des particuliers qui veulent vendre mais n'y parviennent pas, pour la même raison », confie Patrick Magny.

« On a des clients qui voulaient s'installer ou investir sur Noiseau et qui finalement renoncent, par peur, mais aussi des bailleurs très inquiets de voir leur placement immobilier perdre de la valeur, observe Sandrine Lopes, une gestionnaire locative basée à Noiseau qui n'élude pas la conjoncture économique. Les prix ont pas mal baissé et il y a beaucoup de maisons en vente. »

Cette professionnelle apporte tout de même une nuance, en évoquant les répercussions sur l'immobilier autour du centre pénitentiaire sud francilien de Réau (Seine-et-Marne), mis en service en 2011 : « J'ai entendu dire qu'avant sa livraison, les biens avaient perdu de la valeur et qu'après, l'immobilier était remonté », relativise celle qui espère voir sa ville échapper à la prison.

Certains à Noiseau semblent prêts à dresser des barricades. Sur la route courant à deux pas du site envisagé pour la construction d'un centre pénitentiaire, l'acronyme « ZAD », pour « zone à défendre », a été tracé à la craie à plusieurs reprises. Comme un avertissement.